



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



# Mutualisation du stationnement dans le cadre du covoiturage

Etat des lieux des réalisations et des projets en Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie

# Mécanisme des partenariats

Signature d'une convention	
PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS	SPW - RÉGION WALLONNE
<b>Mettent à disposition des places de parkings</b> pour le covoiturage (à certaines conditions, par exemple à l'exclusion du samedi pour les grandes surfaces)	<b>Réalise l'étude</b> de la signalisation
	<b>Fournit la signalisation</b>
	<b>Place les panneaux sur terrains publics</b>
<b>Assurent le placement et l'entretien des panneaux sur leur site</b>	<b>Si partenaire privé :</b> <b>Paye une indemnité de 200 €/place</b> pour les 25 premières places, et 100 €/place au-delà <b>Durée = 10 ans</b>
<b>Participe à la communication</b>	<b>Met en ligne une fiche descriptive</b> du parking sur <a href="http://www.comon.wallonie.be">www.comon.wallonie.be</a>

# Les avantages de la mutualisation des parkings

PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS	USAGERS	SPW - WALLONIE
<b>Visibilité</b> Action en faveur du <b>développement durable</b>	Des parkings <b>bien signalés</b> et faciles à trouver	<b>Economies</b> (-3.000 euros/place)
Nouveaux <b>clients potentiels</b> (Commerces) – Parking mieux utilisé	Un <b>endroit sûr</b> pour stationner son véhicule (contrôle social)	Donner une <b>visibilité</b> au covoiturage
Définir les places dédiées au covoiturage	Covoiturage plus facile	

# Un parking de covoiturage ? Les 8 questions à se poser :

- 1) Constate-t-on la **présence de parking sauvage à proximité** ?
- 2) Le parking peut-il **accueillir de nouveaux utilisateurs** de longue durée (taux de remplissage) ?
- 3) Le parking est-il localisé à **proximité d'un accès autoroutier** ?
- 4) Ce parking est-il **facile d'accès et bien visible** (route fréquentée) ?
- 5) L'accès et sortie de ce parking ont-ils une **sécurité routière suffisante** ?
- 6) Ce parking offre-t-il un **contrôle social** (passage) pendant la journée ?
- 7) Ce parking offre-t-il de **bonnes qualités d'équipement** (éclairage public, revêtement asphalté en bon état, marquage des places, poubelles, etc.) ?
- 8) Ce parking est-il **connecté aux autres modes de transports** (présence de parkings vélo, d'une piste cyclable, d'un Ravel, d'un ou plusieurs arrêt(s) de bus, d'un arrêt SNCB) ?

# Réseau comOn : Parkings de covoiturage - Mai 2017

